



**HAL**  
open science

## Diplôme et université en Tunisie dans les années 1950

Kmar Bendana

► **To cite this version:**

Kmar Bendana. Diplôme et université en Tunisie dans les années 1950. *Maghreb et sciences sociales*, 2004, 2004, pp.61-67. halshs-00609870

**HAL Id: halshs-00609870**

**<https://shs.hal.science/halshs-00609870>**

Submitted on 20 Jul 2011

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# Diplôme et université en Tunisie dans les années 1950

Kmar BENDANA-KCHIR

Au cours des années 1950 en Tunisie, la mise en place d'un embryon d'université qui vient coiffer le système éducatif instauré par la direction de l'Instruction publique depuis le début du protectorat, coïncide avec une effervescence nationaliste où la population étudiante joue un rôle de premier plan. La jeunesse diplômée dont les effectifs croissent régulièrement revendique, entre autres, une place à la mesure de l'instruction acquise dans les cursus zaytûnien, khaldûnien, à l'étranger ou en Tunisie. La bataille politique et idéologique qui se développe autour de la reconnaissance officielle des diplômes supérieurs, illustre la force croissante de ce symbole de réussite dans l'aspiration élitaine des Tunisiens. Avec l'indépendance, le diplôme prend définitivement sa place dans l'organisation juridique de l'enseignement universitaire et son statut de vecteur d'ascension sociale dans le nouvel État national.

La présente enquête fait suite à deux travaux spécialement concentrés sur le premier noyau de l'université tunisienne, l'Institut des hautes études de Tunis (IHET) qui ouvre ses portes en 1945<sup>1</sup>. Ce tableau d'une université embryonnaire créée dans l'immédiat après-guerre, cherchait à donner une idée des premiers balbutiements de cette institution, de ses programmes, de ses effectifs et de sa place dans le dispositif général de l'enseignement à cette époque. Il a permis de dégager quelques traits d'une politique coloniale, timidement offensive, désireuse de bâtir le dernier étage d'un édifice éducatif, certes contrôlé, mais pas complètement. En effet, les péripéties des premières années de cette institution faisaient écho à une animation particulièrement vive au sein de La

Khaldûnia, association-académie qui acquiert, dès sa naissance en 1896, le statut d'annexe de la mosquée-université tunisoise, La Zaytûna. Reprenant le même type de sources – les archives de l'administration coloniale –, cette étude oriente le regard du côté du pôle Zaytûna – Khaldûnia. Au cours des années 1950, l'université musulmane et son annexe traversent une agitation qui touche à plusieurs problèmes : l'enseignement qu'on y dispense, le statut des enseignants, l'état et le devenir des étudiants. À côté des rapports de surveillance, des tableaux statistiques, des comptes rendus de fonctionnaires des services éducatifs, le dépouillement du Journal officiel livre une expression finalisée des attermoissements, lisse les hésitations, contradictions et interprétations contenues dans la littérature administrative produite au jour le jour.

Les limites chronologiques de cette recherche sont : 1945-1960. La première borne marque la naissance de droit et de fait de l'IHET, la seconde est celle de la proclamation d'une université tunisienne par l'État indépendant. Au cours de cette quinzaine d'années et rien qu'en suivant les traces de la gestion administrative et de son officialisation à travers les décrets, les lois, les notes et règlements, on voit pointer, s'affirmer une vision des études universitaires. Entre celle qui transparait à travers la correspondance et la politique de l'Instruction publique et celle de La Zaytûna et de La Khaldûnia, on assiste à une "invention" du diplôme, activée, exacerbée ou favorisée par le climat politique particulièrement chaud. Les

---

1. K. Bendana, 1991 ; *idem*, 1998.

péripiéties de la vie universitaire, discrète au regard de domaines plus voyants, reflètent des rapports conflictuels, des attitudes tactiques, une tension soutenue.

L'hypothèse qui sous-tend cette étude est que le diplôme prend ou développe, en cette période idéologiquement intense, une dimension nationale, une portée nationaliste symbolique. Cette représentation de la réussite, ce brevet d'intégration professionnelle, ce certificat de reconnaissance de l'accès au savoir acquiert une connotation nouvelle, en tous cas de plus en plus fortement marquée, exprimée et même agie, la valeur d'un sentiment de légitimité politique, le sens d'une réalité à imposer, d'une force à montrer (ou à démontrer).

Dernière considération préliminaire : la démarche consiste à repérer l'apparition, l'organisation, la transformation des diplômes au cours de cette quinzaine d'années. Même si cette collecte n'est pas exhaustive (et cela entre autres parce que les archives de l'université de La Zaytûna et celles de La Khaldûnia<sup>2</sup> sont inaccessibles), elle permet, à cette étape, de comprendre les données d'un rapport de forces étouffé par des événements plus voyants ou plus violents, mais tout de même significatifs des enjeux idéologiques de cette période.

### **Derrière la dualité, un système composite**

Le paysage de l'enseignement considéré comme supérieur, dans les années 1950, ressemble plutôt à une mosaïque éclatée. Composé d'institutions d'origine et de logique diverses, il ne constitue pas à proprement parler un système. Deux pôles apparaissent cependant distinctement : celui de l'université zaytûnienne (la mosquée-université proprement dite) auquel on peut rattacher La Khaldûnia et la constellation des créations successives au cours du protectorat.

La Zaytûna – la plus ancienne des universités musulmanes<sup>3</sup>, largement réorganisée sous Ahmed Bey<sup>4</sup> (1843) puis avec les réformes du ministre Khayreddine (1875) – met au point, vers la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, de nouvelles modalités d'examens (l'épreuve de la *mounadhara* par exemple en 1892) et de diplôme (le *tatwi'*, créé en 1898, couronne le cycle moyen). Suite à plusieurs "crises",

quelques vagues de rénovations ont essayé d'adapter les programmes, cursus et budget de l'institution (1913, 1933, 1944) sans toutefois que l'enseignement zaytûnien acquière une convertibilité véritable quant aux débouchés de ses diplômes. Cela n'empêche pas le développement régulier des effectifs au point que la mosquée-université tunisoise a multiplié au cours du siècle et notamment après la Deuxième Guerre mondiale la création d'annexes importantes à Sousse, Sfax, Bizerte, Gafsa...<sup>5</sup> qui grossiront le nombre d'étudiants achevant les trois cycles de cet enseignement.

À cette institution locale ancestrale, le protectorat va adjoindre, pierre à pierre, un édifice éducationnel dont le dernier étage est représenté par une collection d'écoles et instituts spécialisés. Au cours des années 1950, une série de restructurations sont visibles dans ces établissements accrédités par la direction de l'Instruction publique qui dispensent un enseignement dit supérieur : les unes comme l'École coloniale d'agriculture<sup>6</sup> changent d'appellation, tandis que voient le jour des créations nouvelles, comme l'Institut des hautes études ouvert en 1945 ou l'École tunisienne d'administration qui démarre en 1949<sup>7</sup>.

Entre ces deux pôles de formation "concurrents" accrédités par des textes juridiques, La Khaldûnia<sup>8</sup> qui se dit annexe de La Zaytûna, est un institut où se déroule, depuis 1896, une expérience ouverte à de nouvelles exigences pédagogiques sans toutefois avoir la reconnaissance juridique de la mosquée-mère ou des établissements de l'Instruction publique. Les visées de cette association, prudemment qualifiée de culturelle, se déploieront de plus belle à partir de 1945 : la création d'instituts –

2. En dehors des séries – D et non classées – des Archives nationales de Tunisie et des documents du ministère français des Affaires étrangères et de la Résidence générale de France à Tunis, rassemblés dans le fonds microfilmé de l'Institut supérieur d'histoire du mouvement national (ISHMN), il serait intéressant d'explorer les archives de fonctionnement de l'institution, probablement conservées dans l'actuelle université de La Zaytûna.

3. Fondée en 734, un enseignement y est attesté à partir du XII<sup>e</sup> siècle.

4. Parmi les réformes, la division de l'enseignement zaytûnien en trois étapes : primaire, moyen et supérieur.

5. Décret de 1947.

6. Créée en 1898, elle est classée en 1947 comme École supérieure d'agriculture et devient, le 10 novembre 1955, l'École nationale supérieure d'agriculture.

7. Décret beylical du 3 février 1949.

8. M. Sayadi, 1974.

Institut d'études islamiques, 1945, Institut arabe de droit, 1946, Institut arabe de philosophie, 1946, etc. –, l'établissement de diplômes *ad hoc* et la recherche d'équivalences lui vaudront la dénomination d'Université tunisienne populaire. Plus que les réformes de La Zaytûna, ces offensives disent la soif d'asseoir un enseignement supérieur, ouvert et moderne, digne d'égaliser les cursus légitimés par l'administration du protectorat en dotant les nouvelles filières de la reconnaissance d'universités plus anciennes (Égypte, Irak, Syrie...) et de flexibilité pour des débouchés.

Dans cette situation de fin de colonisation, la dualité du système de formation en Tunisie se conjugue avec des expériences médianes de plus en plus tapageuses qui expriment une volonté farouche de construire un nouvel enseignement de qualité en lui forgeant des accointances extra-locales. Au sein de cette fondation privée, un enseignement "supérieur" tente de s'imposer, à côté de la dernière étape du cursus zaytûnien, par un travail politique en vue de sa reconnaissance et sa légitimation.

Malgré les limites que présente tout tableau descriptif, l'état des lieux des principaux diplômes en usage pendant les années 1950 est parlant. L'ensemble traduit l'inégalité statutaire qui différencie aux yeux de "l'administration légiférante" l'enseignement supérieur d'État (celui de La Zaytûna et celui des établissements de l'Instruction publique) et les instituts privés (La Khaldûnia).

## Les diplômes, entre impasses et avenues

À l'époque qui nous intéresse, l'accès à l'étage supérieur de l'enseignement s'effectue à travers quelques ouvertures limitées : le *tahçil* zaytûnien, le diplôme du collège Sadiki et celui de La Khaldûnia se mettent laborieusement à l'aune du baccalauréat qui tend à s'imposer et finit par devenir la voie exclusive vers les cursus universitaires.

Le *tahçil al 'ulum*, créé par un décret en 1933, est doublé en 1953 par une version qui clôt la section moderne créée à La Zaytûna en 1951<sup>9</sup> : moins prisé que le diplôme traditionnel du même nom, il acquiert petit à petit valeur de "baccalauréat zaytûnien"<sup>10</sup>. L'équivalence accordée à ce diplôme sera freinée par une application modérée<sup>11</sup> : ceux qui le détiennent

peuvent s'orienter vers la section mathématiques ou philosophie mais des difficultés subsistent pour passer des concours d'enseignement. Plus tentant que le "baccalauréat arabe" de La Khaldûnia qui n'obtient pas une vraie reconnaissance, ce diplôme zaytûnien verra son équivalence consacrée en 1955. Pour les Tunisiens musulmans, le *tahçil* des années 1950 représente une voie comparable à celle du diplôme de Sadiki. Ce dernier, institué depuis 1911, s'élargit au-delà des limites du collège dont il porte le nom vers certaines sections tunisiennes des établissements d'enseignement secondaires, créées en 1944<sup>12</sup>. Ainsi, s'ouvre progressivement à une clientèle tunisienne de plus en plus nombreuse – bien que limitée – le passage de la première partie du baccalauréat par le biais du *tahçil*<sup>13</sup> ou du diplôme de Sadiki. Toutefois, si la direction de l'Instruction publique aménage quelques passerelles pour les meilleures recrues bilingues des formations zaytûniennes et sadikiennes, elle est rétive aux tentatives de La Khaldûnia de faire valider son enseignement. Le passage entre le diplôme de fin d'études de La Khaldûnia et le baccalauréat français<sup>14</sup> échoue par la promulgation du décret français du 1er janvier 1948 qui interdit la confusion entre diplômes d'État et diplômes d'établissements privés. Pourtant, ce diplôme a obtenu sa reconnaissance officielle en Égypte et est devenu l'équivalent de celui de La Zaytûna pour l'accès aux universités cairotés. Quelques mois plus tard, à côté d'un baccalauréat français valable pour ceux qui suivent leurs études en métropole<sup>15</sup>, un baccalauréat "spécial colonies"

9. A. Zidi, 1996.

10. Une soixantaine de ces *tahçil* seront décernés entre 1952 et 1956, alors que 500 à 600 étudiants par an obtiennent le *tahçil* traditionnel.

11. Dans un rapport de 1952, Lucien Paye, directeur de l'Instruction publique, déplore l'équivalence trop facilement accordée entre le *tahçil* et le baccalauréat. Voir, archives du ministère des Affaires étrangères, quai d'Orsay, série *Tunisie 1944-1949*, carton n° 707, fol 109 (bobine 822).

12. Décret du 16 février 1950 relatif à la sanction des études accomplies dans les sections tunisiennes des établissements d'enseignement secondaire.

13. En 1950, est créée la section féminine de La Zaytûna ; les premières détentrices du *tahçil* arrivent ? en 1956.

14. Deux ans d'études sont prévus avec un programme calqué sur celui du baccalauréat français plus un enseignement de littérature arabe.

15. À titre indicatif, A. Louis, 1956, citant les tableaux du Bureau universitaire de statistique en 1953, avance le chiffre total de Tunisiens poursuivant leurs études en France : 829 garçons et 118 filles.

est instauré en France <sup>16</sup>. L'arrêté de 1950 achèvera la mise en place d'un baccalauréat franco-tunisien permettant aux Tunisiens d'effectuer des études supérieures et de concourir à des postes administratifs.<sup>17</sup>

La réglementation tunisienne s'est donc précisée et le passage vers l'enseignement supérieur s'est resserré autour de l'institution du baccalauréat qui devait être unifié dès l'indépendance. En 1957, la première partie du baccalauréat comprend quatre séries, les deux premières validant les cursus sadikien et "zaytûnien moderne", les autres (classique et moderne) prolongeant le système français.

À côté des diplômes délivrés par les universités d'Alger, de France, du Caire, de Damas et de Bagdad, les débouchés de l'enseignement supérieur tunisien s'organisent autour de filières plus ou moins complètes, dont la validité peut être locale ou mener aux cursus consacrés des facultés étrangères. La *alimiyya* qui couronne le cycle ultime de La Zaytûna depuis 1933, prétend à une reconnaissance "externe" : des responsables multiplient les contacts avec les universités Al-Qarawiyyine à Fès, Abdelhamid Ben Badis à Constantine, Al-Azhar au Caire pour unifier les programmes, échanger des professeurs, faire reconnaître des diplômes <sup>18</sup>. L'équivalence entre la '*alimiyya* et une licence en droit et en lettres est octroyée par le décret du 29 mars 1956 en même temps que l'on distinguera une licence *ès-sciences* charaïques et de psalmodie (Décret du 26 avril 1956 - Article 3).

Au sein de l'Institut des hautes études, devaient être instaurés, par la suite, des diplômes d'enseignement supérieurs, achevés ou de mi-parcours, sous la tutelle de l'université de Paris : si la licence d'arabe est créée dès 1946, la maîtrise de conférences de mathématiques voit le jour à la rentrée 1954, de même qu'un Diplôme d'études supérieures (DES) de sciences est créé en 1955-1956. Des certificats de licence sont apparus également, au fur et à mesure que les sections se sont organisées : le diplôme d'archéologie, par exemple, naît en 1951 parallèlement à la réorganisation du service des Antiquités et au développement de la recherche archéologique ; des certificats de diététique et d'hygiène alimentaire sont aussi mis en place en 1951. La licence arabe de droit, d'abord organisée en trois ans en 1953, passe à un régime de quatre ans à partir de la rentrée

1955-1956, en même temps que l'on autorise les cours et les épreuves de DES qui jusque là se déroulaient à Paris.

Répondant aux besoins de l'administration, à l'usage pressant de certaines filières (l'arabe, le droit, l'hygiène...), les diplômes supérieurs se multiplient, se diversifient, s'ouvrent aux Tunisiens. Leur validité est variable et beaucoup sont conçus comme des brevets professionnels mais les certificats, les licences et les DES tunisiens changent les aspirations des étudiants, entrent dans leur vocabulaire, élargissent leurs ambitions. Le diplôme supérieur incarne désormais une réussite sociale plus accessible et sa visibilité accrue l'introduit dans le champ des convoitises possibles, des revendications "ordinaires".

Son acclimatation au cours de ces années de revendications politiques se fait en deux mouvements : d'abord comme action concrète, notamment de la part de La Khaldûnia, face à l'administration coloniale qui filtre et met au point les textes de fonctionnement ; la normalisation arrivera ensuite, avec les premières mesures de structuration de l'enseignement par l'État indépendant et l'arsenal législatif qui les a instaurées. Dans l'agitation de cette période, la vie universitaire et étudiante – encore embryonnaire – porte les désirs d'exister d'une élite qui s'élargit et se reconstruit ; le diplôme, critère de promotion sociale, devient l'un des vecteurs privilégiés de cette affirmation.

### **Le diplôme universitaire, une catégorie juridique émergente**

En quelques décennies, la Tunisie a vécu une demande croissante de scolarisation. Elle se traduit par une augmentation régulière des effectifs dans les écoles primaires et secondaires de l'Instruction publique <sup>19</sup> et dans les trois niveaux de l'enseignement zaytûnien. <sup>20</sup>

16. Décret de la République française du 13 août 1948.

17. En 1952, 110 Tunisiens seront proclamés bacheliers : 65 en 1<sup>ère</sup> partie, 45 en 2<sup>ème</sup> partie.

18. Déclaration de Tahar Ben Achour à *La Presse* du 29 août 1947, reproduite dans la série *Tunisie 1944-1949*, carton 232, fol 117.

19. En 1950, 16 000 nouveaux élèves sont admis dans l'école "franco-arabe".

20. 6 000 Zaytûniens sont comptabilisés en 1950.

Après la Deuxième Guerre mondiale et jusqu'à l'indépendance, on observe une poussée qualitative de cette demande qui se hisse aux étages supérieurs de l'enseignement.

L'image de l'étudiant se répand et son statut jugé souvent incompatible avec ses conditions de vie : les journaux déplorent les difficultés sociales des étudiants zaytûniens et des bienfaiteurs volontaires octroient aides et fonds pour leur fournir des logements décents, des facilités matérielles. Une campagne de ce type aboutit à créer de nouvelles annexes, autoriser des cours jusqu'au *tahçil* dans quatre villes tunisiennes tandis qu'un comité lance une souscription, en 1946, pour la construction à Tunis d'une cité zaytûnienne (achevée en 1954)<sup>21</sup>. La Zaytûna, aux effectifs de plus en plus fournis, devient plus "considérée" : subventionnée à partir de 1945<sup>22</sup>, l'institution apparaît dans l'*Annuaire statistique* de la Tunisie, mais les mesures concernant son enseignement sont distillées par petites doses.

Jusqu'en 1952, l'affirmation et l'action de La Khaldûnia se heurtent à une attitude administrative stricte : les seuls diplômes reconnus le sont par la direction de l'Instruction publique qui octroie à l'université zaytûnienne quelques bribes de reconnaissance. La presse militante s'empare des revendications, protestations et proclamations : *Al-majalla az-zaytûniyya* (La revue zaytûnienne)<sup>23</sup>, *Sawt at-talib* (La voix de l'étudiant)<sup>24</sup>, *Sada az-Zaytûna* (L'écho de La Zaytûna)<sup>25</sup>. Cependant, toutes les réunions publiques et para-politiques ne suscitent pas de réponse juridique.

La proclamation d'un "baccalauréat arabe" – qui permet aux diplômés supérieurs de La Khaldûnia de suivre les cours de langue arabe dans les facultés des Lettres des universités Fouad I et Farouk Ier, ainsi qu'à *Dar el-ulum* en Égypte – est l'épisode culminant d'une lutte soutenue contre l'enclavement des études supérieures non accréditées par la direction de l'Instruction publique. La Khaldûniya se pose en force "instituant" : les cours sont réguliers, très suivis, des enseignants égyptiens sont enrôlés pour les disciplines scientifiques mais le succès public ne donne pas à ces sessions de formation la consécration juridique du diplôme.

Cette tension politique est largement entretenue par la jeunesse étudiante étiquetée "panislamiste" et surveillée en conséquence : les rapports de police de l'époque suivent de

près les réunions, les conférences et les congrès "culturels", théâtre de déclarations plus ou moins enflammées, de positions nationalistes alimentées par la marginalisation effective de jeunes formés par La Zaytûna, la Khaldûniya, voire par Sadiki<sup>26</sup>. Les études sur le mouvement national sont encore marquées par la formation de ces acteurs du moment qui, après l'indépendance, ont raconté, écrit, expliqué, cette tranche historique au cours de laquelle leur accès aux stades supérieurs de l'enseignement coïncidait avec la prise de conscience de leur exclusion.

La tension autour de l'enseignement semble se calmer après 1952 alors que de nouvelles mesures législatives contrôlent tous les niveaux de l'enseignement zaytûnien<sup>27</sup>, intègrent le personnel enseignant de la Grande Mosquée dans l'échelle des fonctionnaires ou certaines instances de décision de la direction de l'Instruction publique. Ces mouvements timides et souterrains se prolongent avec les premiers textes promulgués après l'indépendance<sup>28</sup>. L'enseignement, secteur à haute teneur idéologique, sera progressivement nationalisé selon des tendances déjà visibles : entre autres celle des équivalences des diplômes de l'enseignement supérieur. L'unification du régime du baccalauréat en avril 1957 sera suivie de la note du 4 mars de la même année accordant officiellement l'équivalence du *tahçil* "section moderne" avec le baccalauréat tunisien de l'enseignement secondaire. L'équivalence de la '*alimiyya* avec

21. Archives du ministère des Affaires étrangères – quai d'Orsay, *Série Tunisie 1944-1955*, cartons 707 à 715.

22. Par le décret du 1er juin 1947, elle devient un établissement public de l'État qui sera doté de la personnalité civile à compter de l'exercice de 1948.

23. Revue "savante" mensuelle ayant paru de septembre 1936 à la fin 1955, avec une interruption entre février 1947 et février 1952.

24. Organe du Comité des étudiants zaytûniens, ayant paru de septembre 1950 à 1955.

25. Périodique plus éphémère que les deux précédents ayant paru pendant l'année 1954.

26. Un mot d'ordre fait florès à cette époque : l'accès aux concours de la fonction publique. Tout en répondant à des besoins ressentis par le corps administratif, l'École tunisienne d'administration, créée en 1949, est une réplique à cette revendication persistante.

27. Signe patent, le contrôle des écoles coraniques (*kûttab*) par la direction de l'Instruction publique est institué à partir de 1950.

28. La parité des membres tunisiens et français du conseil de l'Instruction publique est promulguée par le décret du 26 mars 1956 : deux professeurs de la Grande Mosquée, mais enseignant à Sadiki, sont choisis pour être membres de ce conseil.

la licence en droit ou en lettres en mars 1956 s'accompagne d'un transfert des étudiants zaytûniens vers les cours de droit tunisien.

L'éclipse de La Zaytûna, largement étudiée par ailleurs, aurait donc commencé par une réglementation des équivalences de diplômes existants, avant de s'inscrire dans le projet universitaire national qui sera lui-même proclamé en mars 1960. La préférence accordée au *tahçil* moderne <sup>29</sup> et l'accréditation timide de la '*alimiyya* suffisent à faire baisser, dès 1958, des effectifs qui n'avaient pas cessé d'augmenter auparavant, y compris les deux premières années de l'indépendance : le nombre des étudiants du cycle supérieur de la Grande Mosquée passe de 658 pour l'année universitaire 1957-1958 à 372 l'année suivante ; les étudiants de l'Institut des hautes études sont désormais les plus nombreux, malgré le départ d'étudiants européens. Les effectifs de l'École normale supérieure (créée en 1956) et ceux des autres établissements supérieurs existants (relevant de l'ex-Instruction publique) ne dépassent pas encore les chiffres des étudiants tunisiens à l'étranger <sup>30</sup>.

Le freinage puis la suppression pure et simple de l'université zaytûnienne (ainsi que de La Khaldûnia) se conjugue avec de nouvelles tendances, en particulier le choix de cursus supérieurs peu fréquentés par les Tunisiens jusqu'à l'indépendance : l'exemple de l'École nationale supérieure d'agriculture qui ne compte qu'un Tunisien au sein de la promotion 1957, contre 47 pour la promotion 1960, est éloquent <sup>31</sup>.

Dans cet enseignement supérieur en gestation et en voie de nationalisation, la structure des premiers diplômes tunisiens confirme la prédominance de l'université française <sup>32</sup>, à côté de quelques détenteurs de formations supérieures acquises dans les universités d'Égypte, de Syrie et d'Irak <sup>33</sup>. C'est ainsi que, dès l'indépendance, les choix emblématiques de la Tunisie favoriseront la fonction et le rôle dominants de la langue française dans l'enseignement supérieur : le "bilinguisme", proclamé dès les premiers textes, découle de l'affirmation identitaire vécue sous la colonisation par les principaux acteurs de la réforme. La "réhabilitation" de la culture arabo-musulmane ne transparaîtra dans les diplômes supérieurs que dans la décennie 1970. Pour l'heure, elle reste cantonnée à

certaines filières (lettres arabes, droit et premiers certificats de sciences humaines), avant de faire l'objet d'une action politique délibérée destinée à redonner à la langue arabe un label d'excellence jusque alors inachevé.

## Conclusion

Dans la société tunisienne d'aujourd'hui, le diplôme est une valeur "évidente", assimilée, intégrée. Cette forme juridique qui sanctionne le fonctionnement universitaire, son image dans la hiérarchie sociale, les représentations de l'élite a bien une histoire : on a pu voir comment elle émerge au cours des quinze années qui précèdent la création d'une université en Tunisie. En des temps de forte contestation politique, l'apparition puis la normalisation de ce phénomène institutionnel sont aussi l'indice d'une profonde évolution culturelle : les enjeux d'une construction nationale ne doivent pas masquer l'importance de la mutation que ce phénomène recouvre dans la société tunisienne.

## Bibliographie

- Abdelmoula M., 1971, *L'université zaytounienne et la société tunisienne*, Tunis, STD.
- Abdessamad H., 1987, "La Résidence face à la question de la réforme de l'enseignement zaytounien 1930-1933", in *Les mouvements politiques et sociaux dans la Tunisie des années 1930*, Tunis, MESRS, pp. 799-815.
- Al-Fikr*, 1959, numéro spécial, "Le rôle de l'université dans la société".
- Ayachi M., 1987, "La politique coloniale et la question zaytounienne dans les années Trente", in *Les mouvements politiques et sociaux dans la Tunisie des années Trente*, Tunis, MESRS, pp. 817-835.

29. Un arrêté de 1957 parle même d'un *tahçil es-sciences* !

30. 1 138 selon le Bureau universitaire de statistique, cité par M. Ayachi, 1995, p. 617.

31. Rapport sur l'École nationale supérieure d'agriculture de 1968, cité par M. Ayachi, 1995, p. 616.

32. La convention culturelle franco-tunisienne de 1955 évoque vaguement les relations universitaires.

33. En 1958, les 65 diplômés tunisiens de l'enseignement supérieur se répartissent de la sorte : 18 diplômés de Tunisie, 39 de France (dont 33 de Paris), 6 du Caire, 1 de Syrie et 1 d'Irak. Cf. M. Ayachi, 1995, p. 614.

- Ayachi M., 1990, *Le milieu zaytounien, 1910-1945. Contribution à l'histoire de l'université musulmane tunisienne*, Tunis, éd. Turki (trad. en arabe par Hamadi Sahli).
- Ayachi M., 2003, *Écoles et société en Tunisie 1930-1956*, Tunis, Centre d'études et de recherches économiques et sociales (CERES), Cahiers du CERES ; série Histoire, n° 11.
- Ben Achour M. el-A., 1986, "L'enseignement zaytounien de l'édit de Ahmed Bey à la création du rectorat de la Grande Mosquée et de ses annexes", *Revue d'histoire maghrébine*, n° 41-42, pp. 5-32.
- Bendana K., 1991, "L'Institut des Hautes Études de Tunis (1945-1950)", in *La Tunisie de 1945 à 1950*, Tunis, ISHMN, pp. 119-132.
- Bendana K., 1998, "Aux origines de l'université tunisienne : l'IHET 1945-1952", *Revue d'histoire maghrébine*, n° 89-90, pp. 97-106.
- Boué G., 1991, *L'École coloniale d'agriculture de Tunis et ses anciens élèves*, Toulouse, Amicale des Anciens Élèves de l'École Coloniale d'Agriculture.
- Bourdieu P., 1970, (avec Jean-Claude Passeron), *La reproduction. Éléments pour une théorie du système d'enseignement*, Paris, Minuit.
- Bourdieu P., 1984, *Homo academicus*, Paris, Minuit.
- Bulletin économique et social de la Tunisie (BEST)*, Tunis, 1945-1955.
- Chouikha A., 1969, "Conception et résultats de la réforme tunisienne de l'enseignement de 1958", *Revue tunisienne de sciences sociales*, n° 19, pp. 39-66.
- Derouiche - Ben Achour S., 1996, *Aux sources du droit moderne tunisien : la législation tunisienne en période coloniale*, Tunis, Faculté des Sciences Juridiques, Politiques et Sociales de Tunis.
- Journal officiel de la République tunisienne (JORT)*, années 1945-1958.
- Kadri M. S., 1991, "Esquisse d'une évaluation globale du système universitaire tunisien : institutions d'enseignement et de recherche, possibilités de lecture et état des bibliothèques", *Revue tunisienne de sciences sociales*, n° 104-105, pp. 163-228.
- Lelong M., 1960, "La situation de l'enseignement supérieur en Tunisie", *IBLA*, pp. 77-85.
- Lelong M., 1961, "L'enseignement tunisien en 1961. Bilan et perspectives", *IBLA*, pp. 251-278.
- Louis A., 1953, "Enseignement supérieur en Tunisie, l'Institut des hautes études de Tunis", *ESNA - Paris* (supplément au cahier n° 32).
- Louis A., 1956, "La jeunesse tunisienne et les études traditionnelles", *IBLA*, pp. 139-147.
- Marthelot P., 1965, "Enseignement supérieur et néo-colonialisme : l'expérience tunisienne", in *De l'impérialisme à la décolonisation*, Paris, Minuit.
- Nouschi A., 1997, "Les débuts de l'université de Tunis (1954-1964)", in *Les relations franco-tunisiennes au miroir des élites*, Faculté des Lettres de La Manouba, pp. 255-266.
- Oppetit D., 1998, *L'Université française et le Maghreb : le cas de la Tunisie entre 1945 et 1970* ; mémoire de DEA de l'université de Provence - Aix-Marseille.
- Sayadi M., 1974, *La Khaldounia, 1896-1958*, Tunis, MTE.
- Sraïeb N., 1994, *Le collège Sadiki de Tunis : 1875-1956. Enseignement et nationalisme*, Paris, CNRS Éditions.
- Waardenburg J.-J., 1966, *Les universités dans le monde arabe actuel*, La Haye, Mouton.
- Zidi A., 1996, L'histoire de l'expérience éducative de la branche moderne de la Zitouna (1951-1965), Tunis, Institut supérieur de Documentation.